



**Union des syndicats du département du Cher**

**8, place Malus 18000 BOURGES**

Tel 02 48 21 24 79 Fax 02 48 21 24 89

Email [cgt.ud.cher@wanadoo.fr](mailto:cgt.ud.cher@wanadoo.fr) Site Internet <http://www.ud18.cgt.fr>

CCP La Source 442-63 C

Monsieur le Rédacteur en Chef

Bourges, le 26 juin 2003

Monsieur le Rédacteur en Chef,

## **Le syndicat CGT JOSKIN et L'Union départementale communiquent**

Nous vous informons que les salariés de l'entreprise JOSKIN on a nouveau débrayé ce matin pour exiger l'application du point 4 du protocole d'accord de fin de conflit signé le 13 juin 2003.

Ce point 4 du protocole indique : « *La direction accepte de proposer aux salariés volontaires d'étaler la retenue pour les heures non travaillées et diminuer leur nombre en organisant le rattrapage d'heures non travaillées en travaillant les vendredis après-midi et les samedis matin suivants* ».

Le conflit porte sur le fait que la totalité des grévistes ne veulent pas opter pour les heures supplémentaires mais pour l'étalement des retenues considérant que ce point du protocole leur laissait cette possibilité. De son côté la direction ne laisse aux salariés que le choix suivant :

- vous refusez les heures supplémentaires et les heures non travaillées vous seront retenues en une seule fois sur le salaire de juin,
- ou vous acceptez les heures supplémentaires et les retenues sur salaires seront étalées sur plusieurs mois.

Les grévistes, accompagnés d'un représentant de l'UD CGT ont été reçus en préfecture par la Préfète et le directeur départemental de l'emploi, Monsieur Serge RICARD. Celui-ci leur a indiqué qu'il avait eu un entretien téléphonique avec Madame JOSKIN et que celle-ci l'a informé qu'un courrier allait être adressé aux salariés grévistes leur indiquant que les heures supplémentaires en question seraient proposées à raison d'une heure par jour et le vendredi après-midi.

Monsieur RICARD a également annoncé aux grévistes que l'ARACT avait bien été sollicitée par la direction conformément à l'accord pour établir un diagnostic sur les conditions de travail et que cet organisme était arrivé à l'entreprise.

De leur côté, les salariés ont fait remarquer que ces informations n'avaient jamais été données par le directeur lors de son entretien avec les grévistes le matin même. Ils ont constaté qu'ils étaient obligés de se mettre en grève et d'obtenir une entrevue avec la Préfecture pour obtenir des informations de la part de la direction. Si Monsieur JOSKIN veut que le climat social s'améliore dans l'entreprise, il faut qu'il accepte de considérer les salariés non comme ses enfants mais comme des gens responsables et il doit répondre à leurs questions et les informer.

Après l'entretien en préfecture, les grévistes ont décidé d'attendre la réception du courrier du PDG pour se réunir et aviser.